

Les cantons romands et l'école en 1922-1923

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **14 (1923)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Cantons romands et l'Ecole en 1922-1923.

Conférence romande des chefs de départements de l'instruction publique.

Elle s'est réunie au château de Neuchâtel, dans la belle salle de Marie de Savoie, le 27 juin 1923, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Dubuis. Tous les cantons étaient représentés.

Après avoir entendu un rapport sur l'*Annuaire de l'Instruction publique* en Suisse et constaté avec satisfaction l'intérêt croissant qui s'attache à cette publication, l'assemblée a abordé une question particulièrement délicate : la responsabilité civile de l'Etat en cas d'*accidents arrivés en classe*, pendant les récréations et pendant les courses scolaires. On tombe d'accord sur la nécessité d'assurer les enfants contre les accidents et de chercher à couvrir les risques de la responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances. Mais il ne faudrait pas que les communes concluent des contrats à la légère avec telle ou telle compagnie. Il serait plus sûr que le Département s'entende avec une compagnie ; établisse avec elle un contrat type et recommande ce contrat aux autorités communales qui auraient la louable intention d'assurer leurs écoliers.

Quelles sont les *occupations accessoires* auxquelles dans les divers cantons romands, les membres du Corps enseignant sont autorisés à se livrer ? On constate que les dispositions légales, les usages, les circonstances varient beaucoup d'un canton à l'autre. Il serait très difficile d'établir pour toute la Suisse romande des normes identiques. Chaque canton s'efforcera d'obtenir, en rétribuant suffisamment les instituteurs, qu'ils se consacrent tout entiers à leurs fonctions.

La nouvelle édition du *Manuel d'histoire suisse* qui vient de sortir de presse est présentée à l'assemblée par l'auteur principal de la revision, M. E. Savary, chef de service, qui énumère les principes auxquels il s'est efforcé d'obéir et l'idéal qu'il a cherché à atteindre. M. E. Savary est félicité pour son beau travail.

Le Chef du service primaire du canton de Vaud présente un rapport sur *l'enseignement de la lecture* au degré supérieur de l'école primaire. Faut-il éditer un nouveau manuel ? faut-il mettre périodiquement entre les mains des élèves un choix de lectures chaque fois nouveau. — La question n'est pas résolue. Elle sera reprise dans une prochaine séance.

M. le professeur Gauchat, renseigne l'assemblée sur la publication du *Glossaire des patois romands*. Cette œuvre de longue haleine avance. Des tractations sont en cours avec un éditeur, qui ne tardera pas à offrir en souscription les premiers fascicules.

J. S.

Berne.

Que si les affaires reprennent un peu, alors la suppression de classes prendra fin. A Bienne, par exemple, où l'on a pratiqué avec abondance cette prétendue mesure économique, on semble revenir à des sentiments meilleurs et aujourd'hui que des maîtres ont sous leur direction soixante élèves au moins, il faudra bien songer à rentrer dans les limites du bon sens. Grâce à l'influence heureuse de MM. les inspecteurs, il convient de dire que bien des communes ont écouté la voix de la saine raison.

Pauvre école primaire !... Chaque fois que le marasme des affaires plongent nos dirigeants dans l'anxiété, chaque fois aussi ces messieurs trouvent la panacée à leurs angoisses dans des restrictions faites au dam de l'école. Des invitations ont été adressées ici et là aux membres du corps enseignant, par lesquelles on les priaît d'abandonner de plein gré une partie très modeste de leur traitement, « attendu que la vie baisse, que les impôts ne rentrent point, que »... mais je n'en finirais jamais. Pendant la guerre, combien modeste était la situation matérielle de l'instituteur ! Peu de gens pleuraient sur sa position si critique. Il pouvait à grand'peine joindre les deux bouts, pendant que d'autres s'enrichissaient comme par miracle et vivaient effrontément. Que leur a-t-on demandé, à ces nouveaux riches, et que leur demande-t-on ?... Et c'est au moment où l'on ne parle plus que de l'école active, — ne l'a-t-elle pas toujours été ? — de méthodes nouvelles, que nos autorités augmentent la tâche du corps enseignant. Je sais que le dévouement est son pain quotidien, le but de sa vie, le parfum exquis de son âme, mais je trouve qu'on abuse de son cœur bon et généreux. Oh ! le pessimiste ! Oh ! le bougonneur !... Par exemple !... Si les clairs matins de printemps et les sévères matins d'hiver n'étaient pas reçus de ma part, avec une égale tranquillité d'âme, il y a longtemps que je ne serais

plus, ce qui, par parenthèse, n'empêcherait pas la terre de tourner, mais, enfin, je veux dire par là que je ne crois pas la situation du corps enseignant compromise, méconnus les services qu'il rend. Toutefois on le relègue trop souvent sous le manteau de la cheminée, sans l'autoriser à croire à une destinée meilleure. Pourtant, je suis fier de mon beau Jura, fier de l'état d'esprit de sa population, car, jusqu'aujourd'hui, elle n'envie pas outre mesure la position matérielle du corps enseignant. Quelques lardons et brocards partent de-ci, de-là, mais les blessures en sont fort anodines. Et ne vaut-il pas mieux provoquer l'envie que la pitié ? Les horlogers comme les paysans trouvent qu'il est bon que l'instituteur ait un traitement convenable, afin que les soucis matériels ne l'empêchent dorénavant plus de travailler à l'école avec plaisir et succès. Prochainement, le Grand Conseil se réunira à l'effet de décider s'il convient de baisser les traitements des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat, parmi lesquels se trouvent les professeurs des Ecoles normales, des technicums, l'Ecole cantonale de Porrentruy et les pasteurs et curés. On m'assure qu'il y aura une forte majorité qui s'opposera pour l'an qui vient à toute diminution de traitement. Ne sera-ce pas une marque de confiance envers ceux qui en seront l'objet ?

Au demeurant, le peuple bernois ne lésine pas toutes les fois qu'il s'agit du bien de l'Ecole. Aussi a-t-il accordé les crédits nécessaires pour la construction de l'Ecole normale cantonale des institutrices, à Thoune. L'inauguration a eu lieu le 16 octobre dernier. Le palais scolaire est dans une position magnifique. Des salles d'étude, les élèves verront toute la chaîne des Hautes et des Basses Alpes bernoises, et le lac aux tons si doux, aux lointains si gracieux. Inutile de dire que le bâtiment est un modèle du genre, où les futures institutrices trouveront tout le confort moderne, tout le matériel nécessaire à leur préparation pédagogique et où elles recevront un enseignement qui tendra à la réalisation de ces deux pensées, l'une de Lavoisier, l'autre de Pasteur : « L'enseignement est la communication de l'intime ». Et « quand j'approche d'un enfant, il m'inspire deux sentiments : celui de la tendresse pour le présent, celui du respect pour ce qu'il peut être un jour ». Notre Grand Conseil est en général bien disposé pour l'Ecole et il aime le corps enseignant, mais à condition que celui-ci remplisse ses fonctions avec un zèle infatigable et avec enthousiasme. Il sait très bien que le cœur est tout dans l'enseignement et que les maîtres à l'âme bossue, comme l'a écrit Anatole France, ne peuvent rien faire de bien. Aussi veille-t-il au grain, plus que jamais, et avec raison !

* * *

Hélas ! la mort frappe à grands coups dans les rangs du corps enseignant. En juillet, elle enlevait à l'affection de sa fille unique et de ses collègues Auguste Juncker, directeur du progymnase de Delémont et inspecteur des écoles secondaires de la partie française du canton. Jamais peut-être inspecteur ne fut aussi aimé et regretté, car il était la bonté même, bonté qui n'excluait pas chez lui une volonté bien trempée qui lui permettait de faire une observation avec le sourire aux lèvres, mais toujours avec un tact exquis, observation qui ne restait jamais sans effet, car elle n'humiliait pas celui qui la recevait. Au bord de sa tombe, un de ses amis disait : « Et pour ceux qui auraient pu descendre au plus intime de sa vie subconsciente, les psychologues les plus avisés, voire les plus défiants, n'y eussent trouvé aucune trace de méchanceté et de fraude, tant il pratiquait le bien par habitude, tant il aimait ses amis, parce qu'il ne pouvait agir autrement, tant il était bon pour la simple raison que le rythme de sa vie cachée était ainsi réglé, tant il était charitable par le motif que sa nature morale se complaisait dans une indulgence pleine et entière envers ceux qui l'avaient blessé !... Auguste Juncker n'avait pas la joie bruyante, cette joie qui s'étale en des paroles ronflantes, en des gestes outrés. Non, il était un sage, car il avait nourri son âme des pensées les meilleures de l'antiquité, il l'avait fortifiée aussi par la lecture de nos plus illustres écrivains. Et quand il souriait, chacun savait que son sourire était bien l'expression de sa vie intérieure, si bien construite qu'elle n'avait aucune place pour une gaieté fausse, une sagesse de parade. »

A peine étions-nous remis quelque peu de ce départ que M. Eugène Poupon, inspecteur des écoles du XII^e arrondissement, succombait brusquement des suites d'un mal insidieux. Quelques jours avant sa mort, j'avais causé longuement avec lui et il me faisait part de ses projets, mais il ajoutait avec une larme dans la voix : « Si Dieu le permet. » Et Dieu ne l'a pas autorisé à continuer sa lourde tâche, qu'il accomplissait à la perfection. Dans les articles nécrologiques consacrés à la mémoire de cet excellent collègue, on pouvait lire ce qui suit : « En 1910, le Conseil exécutif le désigna pour succéder au regretté Gonzalve Chatelain. Alors son activité ne connut plus de bornes. Il se moquait de la fatigue, des nuits sans sommeil, de son cœur qui de temps à autre le rap- pelait à plus de ménagements, mais rien ne parvint à modérer son ardeur, pas même les conseils de ses amis. Il semblait parfois qu'il voulût tout faire en un jour. Et tellement son enthousiasme était grand, et puissant le désir ardent qu'il avait de donner une

impulsion nouvelle aux écoles de son arrondissement, que ses allures un peu brusques surprirent et les autorités scolaires et les membres du corps enseignant. Mais pouvaient-ils lui en tenir rigueur, quand ils avaient constaté la bonté de son cœur, la pureté de ses intentions ? Et tous ceux qui l'ont connu, ses amis particulièrement, n'oublieront jamais que selon la belle parole de Pascal : « Une des plus solides et des plus nobles charités envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient, s'ils étaient encore au monde. » Que nous diraient-ils encore les Juncker, les Poupon, les Gobat, sinon d'aimer toujours plus et toujours mieux l'Ecole?... Nous écouterons leur conseil autorisé, nous suivrons l'exemple qu'ils nous ont laissé et leurs âmes en auront meilleure vie dans l'au-delà.

* * *

N'est-ce pas par ce motif que la Commission du nouveau plan d'études pour les écoles primaires travaille sans se lasser à conduire son œuvre à bien ? Que de Teutobochus à vaincre ! En causant avec des amis, il semble que s'occuper de besogne semblable n'est rien, mais quand il s'agit de mettre la main à la pâte, Dieu, que la tâche est ardue ! Que de fois il faut refaire son ouvrage, que de fois l'idée de n'avoir pas réussi vous jette dans une angoisse profonde ! Mais il faut aller de l'avant. Pour chaque discipline, il y aura un plan obligatoire et un plan de développement, précédés de commentaires. Les synodes régionaux seront priés d'étudier le tout, voire de le modifier si les raisons en sont bonnes, et alors au printemps de 1925, il servira de base à l'enseignement. Ce travail entraînera une refonte complète de nos livres de lectures, depuis *Mon joli petit livre* jusqu'au *Trésor de l'écolier*. Il est vrai de dire que ces manuels ne sont plus de saison, alors même qu'ils ont été modifiés par leurs auteurs assez souvent avec un rare bonheur, et que le premier surtout a des faiblesses inexplicables et impardonnables.

Une deuxième commission s'occupe également de la revision du plan d'études pour les écoles secondaires françaises et le même travail se fait dans la partie allemande. Quelle tâche immense !

* * *

J'ai plaisir à vous dire encore qu'un deuxième cours de perfectionnement pour l'enseignement du français et du dessin au degré supérieur de l'Ecole primaire et de l'Ecole secondaire, — enfants de 12 à 15 ans, — a eu lieu à Porrentruy du 6 au 12 août, qu'il était placé sous la direction de M. Marchand, di-

recteur de l'Ecole normale des instituteurs et fut suivi par 92 instituteurs et institutrices. M. Charles Vignier, inspecteur des écoles, à Genève, avec sa bonne grâce habituelle et son dévouement inlassable, s'était chargé de l'enseignement du français et il réussit tant et si bien qu'à cette heure encore les participants en parlent avec enthousiasme et reconnaissance. Sa parole facile et prenante, sa longue expérience, ses conseils judicieux, tout cela produisit une excellente impression sur ses auditrices et auditeurs. Le dessin était enseigné par M. Sennewald, professeur à Vevey, un artiste dans l'acception propre du terme, doublé d'un pédagogue très doux et très patient, et par M. Auguste Hoffmann, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, qui sut intéresser aussi ses élèves dont un bon nombre d'entre eux étaient plus âgés que lui et surtout que son collègue. Et de sept heures à midi, de quatorze à dix-huit heures et demie, jeunes et vieux travaillèrent avec joie à leur perfectionnement. « Pourvu qu'il y ait un nouveau cours l'an prochain ! firent-ils en partant. Nous y reviendrons avec plaisir. » Que le ciel et la Direction de l'instruction publique entendent leurs vœux et que le Grand Conseil accorde les crédits nécessaires !

* * *

Ne convient-il pas de rappeler la démission de M. Albert Gylam, inspecteur des écoles du X^e arrondissement et son remplacement par M. Théodore Mœckli, ancien député au Conseil national ? Pendant plus de cinquante ans, M. Gylam a fait honneur à ses fonctions. Instituteur primaire d'abord, ensuite maître à l'école secondaire de Corgémont, puis inspecteur, partout il a laissé un rayon lumineux fait d'amour pour l'enfant et de dévouement entier au corps enseignant. Entouré de ses enfants et petits-fils, il coule tranquillement ses jours à Corgémont. Même il fait encore partie de quelques commissions où ses conseils si judicieux sont très appréciés. Que le soir de sa vie soit toujours plus lumineux !

* * *

En feuilletant le rapport de la direction de l'instruction publique, pour 1922, il est constaté que les membres du corps enseignant primaire sont au nombre de 2786, qu'il y a 2282 classes allemandes et 502 classes françaises avec un total de 106 047 élèves dont 53 089 écoliers, que le corps enseignant secondaire compte 978 personnes et que le chiffre des élèves est de 16 716 dont 7570 filles. La gratuité du matériel d'enseignement dans les écoles primaires et complémentaires a coûté 61 121 fr. 65 contre 62 688 fr. 50

en 1921, qu'une somme de 5988 fr. 25 a été consacrée à des cours de gymnastique. Il convient de dire aussi que 145 communes ont reçu des subsides de 50 fr. chacune pour leur bibliothèque. Mais pour quelle raison consacre-t-on une somme de 7000 fr. en faveur de la Bibliothèque populaire suisse, qui, à cette heure, rend peu, très peu de services à nos populations ? Elle a son utilité surtout pendant les grandes tourmentes qui bouleversent l'humanité comme celle de 1914 à 1918, mais en temps de paix, n'en pourrait-on pas fermer les portes durant une bonne partie de l'année ? Une bibliothèque ambulante ne sera jamais en faveur auprès de nos populations. Il y a donc tout intérêt et tout profit pour le canton que la direction de l'instruction publique subventionne celles qui existent dans une plus large mesure et qu'elle invite les autorités de nos villages, voire les plus reculés des Alpes et du Jura, à en fonder le plus possible.

L'enseignement ménager prend de plus en plus d'extension et l'Etat y a consacré une somme de 150 000 fr. environ, sans compter une somme de 140,000 fr. provenant de la Confédération.

Le nombre des étudiants à l'Université s'est élevé à 1525, alors qu'il était de 1642 en 1921. Parmi les étrangers, il y avait 33 Russes, 41 Japonais, 25 Allemands, 11 Yougoslaves, 15 Polonais.

Les dépenses nettes de l'Etat en faveur de l'instruction publique se sont élevées en 1922 à 16 131 910 fr., de laquelle il a été attribué 3 446 783 fr. aux écoles moyennes, 9 900 716 fr. aux écoles primaires, 1 983 470 fr. à l'Université et 518 152 fr. aux écoles normales. Les Beaux-arts ont reçu 108,803 fr.

L'instruction populaire suit donc une marche ascendante dans notre canton, et pourrait-il en être autrement alors que nos populations font tant de sacrifices pour l'Ecole ? Qu'un souffle nouveau la régénère toujours plus, non un souffle de grossier utilitarisme, mais un souffle d'idéalisme seul capable de rendre meilleure l'humanité tout entière !

Marcel MARCHAND.

Fribourg.

Comme partout, les progrès réalisés dans le domaine de la rétribution du personnel enseignant à tous les degrés, a subi, dans notre canton, une régression qui n'a pas laissé de provoquer une certaine résistance dans les milieux intéressés.

En présence du déficit considérable enregistré par le compte d'Etat de 1921, des pronostics fâcheux pour l'exercice suivant et le budget de l'année qui va finir (environ un million et demi), l'autorité exécutive cantonale s'est préoccupée de trouver les

moyens les plus propres à renflouer la barque de l'Etat qui, chargée d'une série de résultats déficitaires, menaçait de compromettre pour longtemps notre assiette financière. Le premier moyen envisagé devait nécessairement être une réduction des traitements. La mise à l'étude de ce projet transpira bientôt ; mais ce fut lors de la présentation du texte légal au Grand Conseil que l'émotion se fit jour et se traduisit par l'envoi à l'autorité législative d'une adresse revêtue de la signature des organes de divers groupements en cause. Ce qu'ils demandaient surtout, — dans le cas où le projet débattu recevrait l'adhésion de notre parlement cantonal, — c'était l'ajournement de son application au 1^{er} janvier 1923.

Une minorité soutint bravement ce point de vue ; le sécateur du fisc fut néanmoins autorisé à tailler, dès le 1^{er} juillet, le buisson touffu des traitements fixes, en y opérant un émondage du 5 % par an.

Beaucoup de nos concitoyens qui reconnaissent les difficultés de familles nombreuses dont l'unique ressource est fondée sur une rétribution annuelle n'ont pas hésité à sympathiser avec l'opinion des recourants. Leur thèse était sans doute défendable si l'on considère le fléchissement infime des nombres-index sur lesquels fut basé le relèvement des traitements opéré deux ans auparavant. D'autres citoyens se plaçaient au point de vue de l'Etat pour appuyer l'opération proposée. Ils estimaient que la réduction au denier vingt de tous les salaires se légitimait dans les circonstances difficiles que nous traversons, par le marasme des affaires, par la mévente des produits agricoles et par l'impossibilité où l'on croyait être de demander de nouvelles ressources à une majoration de l'impôt direct. Cette opinion l'emporta et, en dépit des plaintes exprimées, la réduction s'opéra sur la base du 5 % de tout salaire sans aucune restriction en faveur des titulaires mariés ou chargés d'enfants. Peut-être l'admission de cette réserve eût-elle apporté quelque soulagement ; mais elle aurait réduit l'économie espérée sans compensation suffisante dans une aggravation plus forte du taux frappant les célibataires qui constituent une infime minorité, en dehors du personnel de nos institutrices.

Aujourd'hui que la mesure a reçu un commencement d'application et qu'on la voit partout proposée avec un pourcentage plus élevé, l'émoi s'atténue et l'on se rend compte, devant le résultat acquis ou budgété, que les espérances de notre argentier cantonal n'ont pas été vaines. Malgré l'accueil plutôt frais de son idée, nous devons reconnaître qu'elle ne manquait pas de portée puisque plus de 300 000 francs disparaissent du sommaire

des salaires et contribueront, avec d'autres ablations, à restreindre de moitié un déficit qui menaçait de devenir chronique.

La loi a prévu aussi une réduction du vingtième des subsides aux caisses de retraite et de prévoyance. Ce retranchement produit son effet à l'endroit surtout des traitements inférieurs à 6000 francs, chiffre maximum pris en considération dans le calcul, soit des primes à payer annuellement, soit des pensions de retraite. Il est arrivé ainsi, par la force des choses, que le texte légal qui voulait consacrer le principe de l'égalité absolue en amputant petits et grands traitements, en n'admettant pas le correctif de décomptes au profit des familles nombreuses ou de fonctionnaires mariés, a perdu une partie de son caractère égalitaire du début.

C'est le personnel enseignant des écoles primaires, ce sont les petits employés de l'Etat dont les appointements n'atteignent pas le maximum sur lequel se liquident les pensions, qui écopent en l'occurrence. En effet, leur traitement étant abaissé de son vingtième, ils n'ont plus de supplément pour relever la base de calcul de leur pension de retraite qui se trouve ainsi réduite proportionnellement à la diminution de leur salaire.

La conséquence la plus immédiate de cette mesure fut donc une sortie considérable d'instituteurs et d'institutrices désireux de voir leur pension fixée d'après le chiffre fort. En présence de cet exode inusité, d'aucuns ont prédit une pénurie du personnel des écoles primaires et la nécessité de faire appel aux services d'indésirables ou de remplaçants de fortune. La réalité, heureusement, a donné tort à ces voix de Cassandra et l'autorité scolaire a doublé un cap des tempêtes qu'elle ne voyait pas sans inquiétude se dessiner à son horizon. Un certain nombre de jeunes brevetés sans emploi, la rentrée de quelques maîtres et, d'autre part, la suppression de quelques écoles accordée à titre transitoire et motivée par une réduction de l'effectif des élèves, ont permis de combler tous les vides et de pourvoir à maints postes qu'il eût fallu faire desservir par le système fâcheux du binage remis en usage ici ou là lors des mobilisations de l'armée.

Cette tendance de restreindre le nombre des classes faute d'un effectif scolaire suffisant n'a pas eu chez nous la gravité qu'elle a prise en d'autres cantons. Nous le devons au fait que, à part Fribourg et quelques centres peuplés, nos communes ne possèdent pas de nombreuses classes. La natalité plus ou moins restreinte des dernières années consécutives à la guerre n'y pouvait inspirer l'idée d'un remaniement de l'organisation des écoles et, partant, la suppression de l'une ou de l'autre classe.

La division territoriale se distingue chez nous par une mul-

titude de petites communes possédant une ou deux classes. Si cette répartition communale constitue une faiblesse de notre système, privé de la gradation de classes superposées, elle constitue dans la circonstance un avantage appréciable. Pour une population de moins de 140 000 habitants groupés en 286 communes, le canton compte 622 classes de 42 élèves en moyenne, chiffre normal qu'il est souhaitable de ne point dépasser dans l'intérêt du progrès.

Rares sont nos communes qui, depuis 1914, n'ont pas vu tarir la source de leurs revenus et s'accroître leurs charges ordinaires. Toutes ont connu l'ère des déficits accumulés pour faire face à des prestations de tous genres, pour parer aux conséquences du chômage, de la mobilisation, des restrictions alimentaires. Elles sont obligées aujourd'hui de serrer leurs budgets et de réduire leurs dépenses. Aussi, doit-on louer sans réserve celles qui, dans leur libre décision, ont maintenu le traitement légal scolaire et manifesté ainsi de leur sympathie pour leur personnel enseignant. D'autres ne sont plus dans une situation permettant de telles libéralités ; mais leurs charges sont allégées par une participation plus importante de l'Etat qui se traduit en contributions scolaires et en primes d'âge pour la belle somme de 600 000 francs, soit presque le tiers de la rémunération totale du corps enseignant. Et ce n'est point là le dernier mot, car les supputations à l'étude aboutiront à accroître encore la collaboration de la caisse cantonale à l'école sur la base de l'échelle légale, qui assure aux communes des subsides allant du 5 au 75 % des traitements servis.

* * *

Les embarras économiques actuels ne sont pas étrangers à d'autres revendications. Ainsi 43 députés des campagnes ont déposé sur le bureau du Grand Conseil une motion demandant la limitation à 15 ans de l'âge de libération des garçons de l'école primaire. Les motionnaires estiment que, « dans un canton entièrement agricole, l'émancipation à 16 ans est trop tardive et que les jeunes gens de cet âge sont d'une utilité appréciable à la campagne ainsi que dans d'autres industries ». Cette motion, qui semble refléter les désirs des populations du sud, ne susciterait, par contre aucune sympathie dans les districts du nord. Et pourtant elle n'est qu'une suite des démonstrations de même genre, notamment celle de 1915, où des députés urbains proposaient une révision légale dans le sens d'une émancipation à 14 ou 15 ans en faveur des jeunes gens au bénéfice d'un contrat d'apprentissage. Plus récemment des voix se sont élevées à l'endroit d'une libération moins tardive des filles astreintes à la fréquentation des écoles ménagères.

Quelle que soit l'opinion que l'on se fasse de cette question, l'on ne peut méconnaître un certain fondement à ces manifestations et l'on se prend à regretter l'arme des examens des recrues, grâce à laquelle les populations ont consenti tous les sacrifices propres à relever notre niveau scolaire très bas, avouons-le, il y a quelque quarante ans. Sous l'empire de tristes constatations faites en cette époque lointaine, l'étendue de la scolarité, que la loi de 1874 avait limitée à 15 ans, fut en 1884 portée à 16 ans avec quelques tempéraments dont l'application est devenue de plus en plus fréquente.

La suppression de ce stimulant des épreuves fédérales qu'à ce point de vue l'on doit regretter dans maints milieux pédagogiques, n'a pas empêché les autorités scolaires de prendre les mesures utiles pour renforcer le rendement des écoles de perfectionnement par un enseignement plus pratique et plus vivant. Un programme a été élaboré, mis depuis un an en pratique et, déjà, on s'est convaincu du profit qu'en tireront nos jeunes concitoyens placés sous la direction de maîtres habiles et soucieux du plein accomplissement de leurs devoirs. Il n'y a aucun doute que de telles leçons où l'instituteur s'efforce d'ouvrir à ses élèves une fenêtre sur la vie, tout en complétant leurs connaissances, en augmentant leur valeur morale et en faisant œuvre d'éducation, ne soient à cent coudées au-dessus de ces rabâchages de jadis qu'on a beaucoup exagérés mais qui étaient une conséquence de la suggestion des examens des recrues.

* * *

Parallèlement à ces leçons sont ouverts ici ou là des cours agricoles de perfectionnement, donnés selon un plan d'études approuvé pour chaque région, par des instituteurs pourvus du diplôme spécial pour enseignement agricole.

Des cours normaux ont eu lieu, à cet effet, dans les anciens locaux de la station laitière à Pérolles. Désormais, ils seront organisés dans le nouveau pensionnat édifié non loin de l'école pratique d'agriculture sur le plateau de Grangeneuve, à quelques kilomètres de Fribourg. Bâtiment simple mais bien conçu et distribué, le nouvel immeuble qui, avec l'école pratique et la station laitière, compose l'institut agricole de notre canton, est un hommage rendu à l'agriculture du pays. Il vient d'être inauguré et cent élèves des cours d'hiver y ont déjà trouvé place. Le canton est en droit d'espérer que ces jeunes gens et ceux qui, après eux, peupleront cet asile, contribueront par leur esprit de recherche, leur amour du travail et leur persévérance dans l'effort, à développer la culture et à faire rendre au sol des récoltes plus abondantes.

Non loin de là s'élève le groupe des immeubles composant l'antique abbaye des cisterciens de Hauterive. Le vieux couvent et les fermes qui en forment la dépendance furent cédées, par dotation du Grand Conseil, à l'école normale des instituteurs. L'établissement y fut installé, il y a quelque soixante ans, à titre provisoire et avec la réserve d'une installation meilleure dans un avenir rapproché. Ses aménagements ne cadrent plus avec les exigences modernes. Des requêtes timides ont cependant été formulées dans le but d'obtenir un changement et n'ont pu être agréées tant que le nombre des élèves restait limité à la cinquantaine. Grâce à l'appoint de la section des candidats allemands, l'effectif s'est accru de telle sorte qu'une transformation est devenue indispensable. Une circonstance toute récente donne un regain d'actualité aux vœux exprimés par le directeur défunt qui fut chargé de la conduite de l'école durant trente-trois ans. Son successeur, M. le D^r Dévaud, professeur de pédagogie à l'Université, qui remplace le regretté M. Dessibourg, a repris avec enthousiasme l'idée de son devancier et il faut lui souhaiter, pour le bien de son importante école, qu'il en voie bientôt la réalisation.

Notre Etat, malgré les nombreux sacrifices consentis au profit de l'instruction populaire, ne s'est point obéré par des constructions luxueuses. Jadis, il accepta vaillamment les conséquences d'un tracé de la grande voie ferrée qu'il était question de dévier à l'ouest du territoire ; plus tard, il assumait d'autres charges ferroviaires et, aujourd'hui, il s'efforce de doter le pays de passages sur la Sarine plus résistants que la gracieuse voie de communication reliant Fribourg à la colline en face. On achève un second pont monumental et, sans attendre que soient amorties les sommes considérables qu'il faut immobiliser pour financer ces coûteux ouvrages, on n'hésitera pas à entreprendre d'autres travaux destinés à favoriser l'instruction de la jeunesse. Une bâtisse est indispensable pour dégager l'ancien collège de son trop-plein d'élèves et le doter d'un internat répondant aux réquisits modernes de l'hygiène et de la pédagogie. Cette construction libérera, en faveur de trois facultés de l'Université, quelques salles du Lycée où depuis sa fondation notre institut des études supérieures a son centre principal trop exigü et encombré, pendant que la Faculté des Sciences s'étale à l'aise dans ses spacieux locaux de l'avenue de Pérolles.

Déjà une légère satisfaction a été accordée aux facultés du Lycée, grâce au transfert, dans l'ancien hôtel de la Préfecture, d'une partie des richesses du Musée d'histoire qui y voisinent avec les meubles de la collection de Saulxures, don d'une bienfaitrice

insigne de l'hôpital cantonal. Ici encore, il faudra un jour compléter ces locaux afin d'y installer le reste des collections historiques, le Musée fondé par la duchesse Colonna et notre collection artistique. Il semble, en somme, être de règle à Fribourg d'assurer les améliorations reconnues nécessaires en désaffectant et en transformant de vieux immeubles: ainsi les Archives, dans l'ancien couvent des Augustins, et le Musée d'histoire naturelle aujourd'hui centenaire, dans la vieille caserne de Pérolles. Maintenant ces institutions se meuvent à l'aise et peuvent braver pendant un siècle toutes les conséquences d'un développement normal.

G.

Genève.

L'année 1923, féconde en surprises, aura connu l'Exposition scolaire du mois de juin et, au mois de septembre, le débordement de rancunes contre le corps enseignant.

Ces sautes de l'humeur populaire démontrent que notre canton ne comprend ni l'esprit ni la valeur de l'enseignement, qu'il l'assimile aux services publics du gaz ou de l'électricité et qu'il le juge selon le même point de vue. Nous rechercherons, plus loin, l'explication de cet état d'esprit bien intéressant si nous ne devions en souffrir.

En période de crise, les écoles professionnelles sont mieux comprises que celles d'instruction générale. Leur utilité immédiate leur donne le privilège de maintenir le goût du savoir qui diminue avec la gêne.

L'*Ecole supérieure de commerce*, reprise à la Ville de Genève qui, jusqu'en 1917, en assurait l'existence, n'a pas souffert. Son recrutement satisfaisant, sa réorganisation administrative intelligente en font un établissement florissant. L'élément national forme le 75 % de l'effectif total. En 4^e année, classe qui prépare à la maturité commerciale, les jeunes filles ont été, parfois, les concurrentes heureuses de leurs collègues masculins. La carrière commerciale peut être une carrière féminine. Les parents devraient s'en rendre compte et ne pas toujours orienter leurs enfants du côté de l'enseignement aujourd'hui si encombré.

Les enseignements, si tranchés il y a quelques années, se pénètrent de plus en plus. Comme les Arts et Métiers, l'Ecole de commerce organise des visites d'usines et d'établissements industriels. Elle a, l'an dernier, visité une brasserie, une usine à gaz, une verrerie, les établissements métallurgiques du Creusot, les houillères de Montceau-les-Mines. La préparation profession-

nelle des futurs commerçants a évolué. Je ne serais pas loin de croire qu'on revient doucement aux vérités de jadis sur les divers ordres de l'enseignement secondaire : un enseignement secondaire fortement charpenté, avec le latin, conduisant à une spécialisation tardive. Je ne craindrais pas ce retour ; j'y verrais une chance de retard vers la culbute dans la barbarie et la violence que la marche des événements incline à prévoir.

* * *

L'Ecole professionnelle et ménagère a travaillé aussi à effectifs pleins. C'est un curieux phénomène ! Plus la population genevoise diminue, plus les élèves de l'enseignement professionnel augmentent. A quelque chose, malheur est bon. Les parents comprennent qu'il faut savoir un métier si l'on veut gagner sa vie. Les sévères et injustes leçons du chômage portent leurs fruits. La situation douloureuse des manœuvres et des assimilés démontre, mieux que tout le reste, l'utilité du métier bien appris. Les discussions ont toujours été vives entre les partisans de l'apprentissage à l'école et les partisans de l'apprentissage à l'atelier. Le rapport de fin d'année de M. Gaillard, directeur de l'enseignement professionnel à Genève, relève un point de grande importance : « Les jeunes filles qui ont appris leur métier dans notre école ont certainement eu l'occasion d'y exécuter les travaux les plus difficiles et les plus fins qu'on puisse demander aux apprenties de ces professions. Elles ont en outre le privilège de suivre des cours théoriques qui complètent leur instruction et leur donnent une supériorité sur les apprenties formées dans l'industrie privée, supériorité reconnue par les jurés de fin d'apprentissage. » Ce doit bien être l'opinion du public puisque la rentrée de 1923 accuse une sensible augmentation des élèves des écoles professionnelles. De nouveaux ateliers ont été créés pour les menuisiers-ébénistes. Attaquée par la passion surexcitée de quelques journalistes, l'école prouve sa valeur dans la formation professionnelle. Il est plus vrai que jamais qu'il ne faut pas désespérer et que les jugements de la foule sont toujours révocables.

La crise, dite des économies, a mis en question l'école d'administration. L'arrêt du recrutement des fonctionnaires fédéraux a engagé le Conseil d'Etat à supprimer cette école où, l'an dernier, 57 élèves se préparaient à bien servir l'Etat. Nous ne connaissons pas encore le sort qui sera fait à cette proposition. Si elle était acceptée, nous le regretterions. La disparition de cette école enlèverait aux administrations privées un personnel bien préparé et instruit. L'économie ne serait qu'apparente ; la prospérité générale souffrirait, un jour ou l'autre, de ces mesures hâtives.

L'École professionnelle, que l'on peut assimiler à une école primaire supérieure, a perdu en M. Martin un doyen ferme et bienveillant. M. Juge, appelé à le remplacer, saura conserver à cet établissement son caractère de sérieux et de travail. L'École professionnelle est intéressante à étudier. Elle met en relief deux choses importantes : l'état d'esprit et la préparation des jeunes gens au sortir de l'école primaire.

Les plaintes du directeur de l'Enseignement professionnel doivent être fondées ; il convient de les méditer.

Voici ce que dit le rapport de M. Gaillard :

« Quant à la mentalité générale des élèves, tous les maîtres font les mêmes observations : la plupart des garçons qui entrent à l'école se montrent peu capables de faire un effort intellectuel et de s'appliquer à comprendre. Un rien détourne leur attention : ont-ils un problème à résoudre, ils abandonnent leurs recherches après 2 ou 3 minutes de réflexion ; ils paraissent incapables d'un effort un peu soutenu de volonté et de raisonnement. La paresse d'esprit n'est certes pas un défaut nouveau chez les écoliers de cet âge. Mais elle semble s'être aggravée ces dernières années ; il faut d'ailleurs ajouter que le laisser aller se manifeste également dans la tenue et dans le parler de nos garçons. Nous avons à lutter contre les habitudes qui s'implantent d'une façon dangereuse. L'argot s'emploie sans aucune retenue. La conversation et le style sont encombrés de formules toutes faites dont la répétition est une preuve de paresse et de manque de goût. Les garçons démontrent ainsi, outre les défauts déjà mentionnés plus haut, le peu de souci qu'ils ont de l'élégance des manières et de celle du langage. Mais pour réagir contre ces tendances, il nous faudrait l'appui constant de la famille. Malheureusement nos maîtres ne sont pas toujours soutenus par les parents comme on le désirerait. Il semble que, d'une façon générale, l'école (et nous voulons dire le travail scolaire et non pas les manifestations extérieures dont l'école peut être l'occasion ou le prétexte), l'école, disons-nous, ne tient plus dans la vie de l'enfant la place qu'elle devrait occuper. L'esprit des garçons est distrait par trop de préoccupations étrangères à la vie scolaire ; des sociétés de tout genre offrent trop d'occasions de sortie et même parfois de raisons de manquer l'école. Les parents excusent avec une indulgence coupable des absences pour les motifs les plus futiles : voir une course, assister à une réunion, prendre part à un concert, etc. Nous mettons les parents en garde contre le danger des sociétés d'enfants qui entraînent à de trop fréquentes sorties ou réunions, et nous pouvons encore moins admettre que des garçons de 14 ans fassent partie de sociétés composées essentiellement d'adultes. Le moins qu'on

puisse en dire, c'est qu'ils risquent d'y perdre de vue ce qui doit être l'objet principal de leurs préoccupations, et qu'au point de vue de l'éducation, la tâche de nos maîtres n'en est pas facilitée. »

Il n'y a point, malheureusement, de contact entre l'école et la famille. Les parents se reconnaissent en leurs enfants. En eux, ils excusent leurs travers, leurs défauts, même leurs vices. Ils n'ont pas, et peut-être ne peuvent-ils avoir, le courage d'épargner à leur progéniture leurs propres errements. C'est le tragique de la tâche de l'éducateur. Plus on avance dans la carrière, plus on reconnaît la nécessité d'une stricte discipline. Est-ce à dire qu'il faille désespérer ? Non pas. Je me souviens ici d'une parole de Sertillanges : « Il prennent beaucoup de vous, ces petits, et à quoi serviraient-ils s'ils ne vous faisaient de temps à autre enrager ? Ils vous reflètent amoureusement la nature et l'homme et vous défendent ainsi de l'abstrait ; ils vous ramènent au réel dont leurs yeux interrogateurs attendent de vous l'exact commentaire. » Ce reflet de l'humanité dans l'enfance, c'est à quoi il faut revenir pour comprendre les erreurs de nos élèves. Comme nous les voudrions meilleurs que nous, nous avons le devoir d'être sévères.

* * *

L'enseignement secondaire inférieur contrôle, en quelque sorte, l'enseignement primaire.

Voici, à ce sujet, ce que dit le directeur de l'enseignement professionnel : « Concernant la préparation des élèves, on constate qu'elle est généralement insuffisante en français, en arithmétique et en allemand. L'ignorance de la grammaire française est à peu près complète chez la plupart des élèves qui entrent à l'école. La faiblesse en arithmétique et en allemand nous oblige à continuer le système des leçons supplémentaires. A tous les degrés de l'enseignement, on se plaint de la préparation des élèves provenant de telle ou telle école ; nous ne céderons pas à ce penchant qui ne peut conduire qu'à un dénigrement stérile ; mais nous nous bornerons à constater que les résultats obtenus par nos élèves ne répondent pas aux suppositions basées sur les notes de l'école primaire. L'écart est assez marqué pour nous prouver qu'il serait injuste et dangereux de sélectionner les élèves avant leur admission dans les établissements d'instruction secondaire. »

Ces critiques méritent un commentaire. Les maîtres secondaires ont tendance à croire que l'école primaire prépare leurs futurs élèves. Cela n'est vrai qu'en partie. Si le primaire achemine aux études secondaires, il donne aussi aux jeunes apprentis de 14 ou de 15 ans, une instruction générale et une éducation morale que la famille, avec sa discipline relâchée, ses remontrances sans force,

est souvent incapable de donner. Les maîtres du secondaire ont un objet plus précis que ceux du primaire ; leurs efforts préparent directement à l'activité professionnelle. Ils s'adressent à des êtres plus conscients. Si les résultats de l'école primaire ne satisfont pas toujours aux exigences raisonnables, cela ne signifie pas qu'ils soient insignifiants. En somme, le maître primaire s'inquiète du développement général ; le maître secondaire, spécialisé, se préoccupe de la branche qu'il est chargé d'enseigner. Il est heureux qu'il en soit ainsi puisqu'on ne peut faire les deux choses à la fois.

* * *

L'Union des instituteurs primaires genevois obéissait à ce besoin de contrôle quand elle organisait, au mois de juin, cette *Semaine de l'Enfant* dont on a dit beaucoup de bien, mais qu'on n'a pas comprise. Rien n'est plus étranger au peuple que l'art d'élever les enfants. C'est une activité qui le laisse indifférent. Nulle part n'éclate, comme en ce domaine, le divorce entre les convictions intimes et celles qu'impose le goût du jour. Préoccupée des questions économiques, absorbée par le problème du travail, la conscience collective se désintéresse de l'enfance. Elle conserve, cependant, certaines manières de penser en opposition avec ses actes quotidiens. Les conquêtes, encore récentes, de l'obligation scolaire, de la gratuité de l'enseignement, ont perdu leur force de rayonnement.

La Semaine de l'Enfant, essai de collaboration de l'école et de la famille, a été, financièrement parlant, une opération heureuse. Treize mille francs répartis entre les œuvres de protection de l'enfance ! Ce n'est pas le but que poursuivaient les organisateurs. Ils auraient aimé intéresser les familles à l'école. Cet intérêt n'a pas résisté aux difficultés de l'heure. Les hommes, dits « politiques », ont peu compris ; les familles ont-elles gardé le souvenir des travaux exposés ? Et cependant, quel amour le corps enseignant avait voué à son œuvre ! Naïvement, il croyait l'école populaire chère à une population qui, dans les banquets et dans les cérémonies, boit avec entrain à l'instruction « toujours plus large du peuple. » Pensant que cela pouvait être de quelque intérêt, les instituteurs ont montré ce qu'on faisait pour les enfants. L'enfant, s'étaient-ils dit, fréquente l'école pendant dix ans environ et, pendant ce temps, il ne cesse de se développer. Montrons donc les transformations qui s'accomplissent au cours de cette longue période.

Une série de travaux, préparés par l'Institut J.-J. Rousseau, suivaient la variation des proportions de la taille selon les âges ; d'autres insistaient sur les performances que l'on peut exiger au

fur et à mesure que l'enfant grandit. Une autre série, fort bien venue, initiait au développement intellectuel. Les écoles enfantines présentaient les activités des tout petits. Ces activités sont si variées qu'on se demande comment tant de belles choses peuvent être faites par de si petits doigts. Plein d'enseignement, le stand des écoles enfantines illustre cette théorie de l'école active qui postule que les trésors de l'âme sont innombrables et que nous ne savons les voir. Je le crois aujourd'hui fermement, les petits aperçoivent des choses que nous ne savons plus deviner; leur naïveté est un merveilleux instrument de découverte; ils sont une vivante leçon d'humilité et d'entrain.

L'école primaire avait partagé son exposition en quatre parties : les méthodes actives qui concentrent le travail autour d'un sujet intéressant; les méthodes utilisées pour les différentes branches du programme; les travaux manuels et le dessin; l'activité artistique exposée au cours de nombreuses soirées. Le succès de ces soirées fut triomphal; des salles combles s'émurent au spectacle d'une bonne volonté si touchante et si fraîche. Mais les parents sont si aveugles qu'ils n'ont pas remarqué la peine des régents et des régentes. Et puis, après tout, ces derniers sont payés pour se dévouer!

Entre l'esclave pédagogue de Rome et le maître d'école d'aujourd'hui, je vois une différence : le premier était certainement plus considéré que le second. Il semble, à travers les âges, que les parents veuillent se venger de la nécessité dans laquelle ils sont de laisser, à des mercenaires, le soin d'instruire et d'élever leurs enfants.

M. F.-W. Føerster a parlé au cours de cette année du rôle de l'école dans la formation du sentiment et de la volonté. Avec la compétence qu'on lui connaît, M. Føerster a montré la nécessité d'élargir le but de l'école, de s'efforcer de concilier les diverses aspirations de l'être humain pour obtenir son développement harmonieux. La solution, selon M. Føerster, consiste à subordonner l'amour à des buts où les besoins sociaux sont représentés. Cultiver harmonieusement la volonté et le sentiment, voilà le but de l'école. Il est réconfortant d'entendre M. Føerster, dernier représentant d'une race d'hommes qui croit en l'utilité de l'éducation des petits.

* * *

Cette année 1923, fertile en contrastes, riche en initiatives et en reniements, a vu, pour la première fois, des artistes expliquer leur art. Ce fut M. Ansermet, chef de l'Orchestre romand, qui expliqua aux élèves de l'école primaire et des écoles secon-

daires ce qu'est la littérature musicale. Il le fit avec une charmante simplicité, caractérisa ce qu'est une époque, un genre, et analysa les divers moyens de l'orchestre. L'ouverture de l'« Enlèvement au sérail », de Mozart, la « Symphonie inachevée », de Schubert, l'ouverture du « Freischütz », de Weber, fournirent des exemples. L'Orchestre romand a entrepris une belle tâche en faveur des écoliers. Il convient de l'en féliciter sans réserve.

Rappelons, pour mémoire, que la Commission administrative du Sanatorium populaire genevois a décidé la création d'un nouveau pavillon destiné à une école de plein air permanente.

Le ton pessimiste de cette chronique ne doit pas laisser croire que l'école est compromise à Genève. A côté des réalistes, des hommes de foi sauront conserver à l'enseignement populaire la valeur qu'on lui dénie. Leur vœu, et celui de tous les éducateurs, c'est que l'école, enfin libérée des entraves qui alourdissent son essor, puisse, dans un proche avenir, travailler en paix pour le bien de la collectivité.

E. DUVILLARD.

Neuchâtel.

Neuchâtel, plus peut-être que tout autre canton, a ressenti les douloureux effets de la crise de chômage. Aussi bien la très grave situation économique qu'a créée la guerre a-t-elle eu sa répercussion sur les budgets publics comme sur les budgets particuliers. Quoi d'étonnant dès lors si les préoccupations des autorités, tant cantonales que communales, restent dominées par des considérations financières ; et, certes, le fait qu'une récente loi d'impôt vient d'échouer devant le verdict populaire n'est pas de nature à diminuer ces préoccupations.

Ce n'est pas encore un cyclone mais bien un fort vent d'économie qui souffle sur le pays. Et c'est l'école populaire qui, la première, a été appelée à payer son tribut.

L'École complémentaire, instituée par la loi sur l'enseignement primaire de 1889 et maintenue par celle de 1908, est destinée aux jeunes gens appelés au recrutement militaire. Or, la Confédération, en supprimant en 1914 les examens pédagogiques des futures recrues, a ébranlé l'École complémentaire, vieille de plus de 30 ans, à tel point qu'elle était devenue passablement impopulaire ; aussi le Grand Conseil, en date du 27 mars 1923, n'a-t-il pas hésité à en voter la suppression.

Nous ne saurions voir disparaître cette institution sans affirmer qu'elle a rendu en son temps et durant nombre d'années de réels services.

Pour remplacer l'école complémentaire, on pensait à un enseignement post-scolaire, obligatoire pour tous les jeunes gens, filles et garçons, qui ne suivent pas un autre enseignement ; mais l'état actuel des finances ne permet pas de faire une dépense supputée à 250 000 fr. ; la solution de cette question est donc renvoyée à des temps meilleurs.

Au surplus, et dès maintenant, rien n'empêche les communes de s'intéresser à cet enseignement post-scolaire.

Vous voulez maintenir dans votre commune un enseignement destiné aux jeunes gens libérés de l'école primaire, lisons-nous dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, faites, nous vous approuvons. La suppression de l'école complémentaire ne vous met nullement en état de suspendre cette activité. Vous n'avez plus l'obligation de mettre sur pied un enseignement de forme rigide, limité strictement aux jeunes gens de 18 et 19 ans, ainsi que le veut la loi actuelle. Organisez des cours adaptés aux circonstances locales et aux besoins spéciaux de chaque région, en faisant usage, dans une mesure plus grande que par le passé, de la faculté que vous accorde la loi sur l'enseignement primaire d'organiser des cours de perfectionnement pour les élèves libérés de l'école.

Par ce moyen, en attendant la loi sur l'enseignement post-scolaire, des expériences utiles seraient faites, dans ce domaine, en collaboration entre l'Etat, les communes et le Corps enseignant, et le législateur futur pourrait s'en inspirer judicieusement au moment opportun.

* * *

Une institution dont les derniers vestiges subsistent encore en 1923, mais qui disparaîtra complètement, dès le printemps 1924, c'est l'école enfantine facultative pour les petits au-dessous de six ans.

En éducation, plus sans doute que dans tout autre domaine, l'expérience supplante les plus belles théories. La loi de 1908, en instituant l'école enfantine inférieure facultative, pensait rendre service aussi bien à la famille qu'à l'école ; les faits n'ont pas répondu à cette attente. Voyons plutôt : il résulte d'une enquête faite en novembre 1922 que sur 2154 élèves fréquentant les écoles enfantines, il s'en trouve 1870 dans les classes enfantines supérieures et seulement 284 dans les classes enfantines inférieures. Qu'est-ce à dire, sinon que peu de familles profitent des avantages offerts alors qu'un gros inconvénient subsiste, mais celui-là, seuls les pédagogues sont à même de le constater, c'est une préparation très différente des enfants au début de la scolarité obligatoire.

En somme, l'expérience a prouvé qu'il est préférable de donner immédiatement le caractère obligatoire à l'école enfantine dès l'âge de 6 ans, et de laisser aux communes, là où le besoin s'en ferait sentir, le soin d'organiser librement des crèches ou des classes gardiennes, en dehors des organismes légaux.

C'est ce qu'a compris le Grand Conseil qui, en date du 27 mars 1923, a supprimé l'école enfantine inférieure facultative.

* * *

Un fait qui n'est point particulier au canton de Neuchâtel, c'est la diminution des élèves astreints à la fréquentation scolaire. Alors qu'en 1915 le nombre des élèves inscrits à l'école primaire était de 20 711, une enquête générale faite dans toutes les écoles primaires du canton au mois de décembre 1922, a permis d'enregistrer que nous n'avions plus que 16 252 élèves, soit 284 élèves de 5 à 6 ans et 15 968 élèves de 6 à 14 ans, à fréquentation obligatoire.

En présence de cette forte diminution de la gent écolière la question de la suppression d'un certain nombre de classes méritait d'être étudiée.

Aujourd'hui, c'est un fait accompli. A la suite d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, ce dernier, par arrêté en date du 27 mars 1923, a supprimé 40 classes primaires, dont 34 classes d'institutrices et 6 classes d'instituteurs.

Si pénible que soit une mesure de ce genre, il faut rendre hommage aux autorités qui ont procédé à cette douloureuse amputation en sauvegardant le gagne-pain des intéressés. En effet, les 40 classes visées par la suppression ne tombent qu'au fur et à mesure que des démissions se produisent et les postes vacants sont exclusivement réservés aux titulaires en charge.

Ajoutons encore que dans les 18 communes où des suppressions ont lieu, l'effectif des élèves pour les classes maintenues varie entre 32 et 37 par classe, ce qui est tout à fait normal. Ce qui est plus regrettable c'est que le placement des jeunes brevetés, sortant des écoles normales, se trouve retardé, alors qu'il y a déjà pléthore de candidats, et cette situation fait ressortir dans toute son acuité les difficultés du problème de la réforme pédagogique dont il a été longuement question ici même l'année dernière.

Ensuite des suppressions de l'Ecole complémentaire, de l'Ecole enfantine inférieure et de 40 classes primaires, les économies à réaliser sur le budget de l'Ecole primaire peuvent être supputées approximativement à près de 200 000 francs.

Toutefois, et ainsi que l'ont fait remarquer MM. les inspecteurs des écoles dans leur dernier rapport, les économies à réaliser dans le domaine de l'enseignement ne sauraient s'opérer uniquement aux dépens de l'enseignement primaire seulement, car il est un fait que nos législateurs ne doivent jamais oublier, c'est que l'école primaire doit demeurer la base solide de tout notre édifice social.

Enseignement primaire. — En 1922, à la suite des épreuves en obtention du brevet de connaissances pour l'enseignement dans les écoles primaires, 29 brevets ont été délivrés, à 6 instituteurs et à 23 institutrices.

Pour le brevet d'aptitude pédagogique 17 candidats se sont présentés aux examens ; 15 brevets ont été délivrés, un aspirant et une aspirante ont été renvoyés d'un an.

Les dépenses en faveur du matériel gratuit destiné aux élèves primaires du canton se sont élevées en 1922 à 138 462 fr. 30, soit en moyenne 7 fr. 90 par élève ; pour l'exercice précédent, elle était de 6 fr. 63.

Pour l'ensemble des écoles primaires les dépenses totales ascendent à 4 268 783 fr. 85, soit une moyenne de 245 fr. 64 par élève.

Enseignement secondaire. — Les dépenses pour l'enseignement secondaire ascendent à 1 177 947 fr. 94, en faveur de 1934 élèves, soit une moyenne de 609 fr. 07 par élève.

Enseignement professionnel. — Le canton a dépensé en 1922 une somme de 2 576 513 fr. 77 pour ses écoles professionnelles. Vu la diversité des enseignements, il n'est pas possible d'établir ici une moyenne par élève qui révèle une signification.

Enseignement supérieur. — A l'Université la statistique indique comme chiffre le plus élevé pour l'ensemble des quatre facultés 288 étudiants réguliers dont 120 auditeurs. Les dépenses se montent à 350 832 fr. 77.

Les dépenses totales du canton en faveur de l'instruction publique s'élèvent à 8 374 078 fr. 33, ce qui représente pour 129 249 habitants une dépense moyenne de 64 fr. 79 par tête de population.

* * *

La chronique neuchâteloise serait incomplète si elle ne mentionnait pas la grande perte qu'a faite l'Université en la personne d'un de ses professeurs les plus distingués dont la haute réputation littéraire avait dépassé les modestes frontières de la terre

romande : nous avons nommé M. le professeur Philippe Godet. Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter le passage suivant au rapport de la Faculté des lettres :

« Les funérailles publiques que la ville et le peuple de Neuchâtel lui ont faites, les articles que la presse suisse et étrangère lui a consacrés, disent assez la perte cruelle que notre Université vient de faire en sa personne.

» Citoyen au sens le plus élevé du mot, membre dévoué de nombreuses sociétés ou commissions dont il faisait partie, poète et critique littéraire, historien et journaliste, Philippe Godet a exercé bien au delà de notre canton et de la Suisse même une influence dont il est impossible de mesurer la profondeur. »

Rien mieux que sa correspondance formidable ne saurait donner une idée de l'activité prodigieuse de Ph. Godet. Il a publié un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs furent couronnés par l'Académie française ; un monument élevé à la gloire des cantons romands c'est son *Histoire littéraire de la Suisse française* qui devrait se trouver dans toutes les mains.

Philippe Godet a occupé une place unique dans la vie spirituelle de notre pays. Par ses œuvres qui sont celles d'un grand cœur au service d'un talent supérieur son souvenir demeure à jamais.

Ch.-Ad. B.

Vaud.

Enseignement primaire : La nouvelle loi sur les pensions de retraite (voir l'Annuaire de 1922) a provoqué la démission de 110 maîtres et maîtresses. Comme il y a eu 9 décès et 30 départs, dus à des causes diverses (12 institutrices ont renoncé à l'enseignement pour se marier), les classes à repourvoir n'ont pas fait défaut aux nouveaux membres du corps enseignant. Tous ont trouvé du travail, soit comme titulaires d'un poste, soit comme remplaçants provisoires.

Un certain nombre de communes, en quête d'économies, ont, çà et là, saisi l'occasion d'une démission pour fermer une classe. Deux maîtresses primaires et huit maîtresses enfantines ont perdu leur situation par la suppression de leurs fonctions. Le nombre des classes primaires et enfantines du canton a diminué de plus de 100. Il est juste de convenir que la population enfantine a fortement décru depuis la guerre.

Les conférences de district de 1922 se sont réunies en mai. Elles ont étudié deux sujets :

1. De l'attitude du corps enseignant en face des questions sexuelles.

Les avis ont été partagés. Il semble cependant que la majorité des instituteurs et des institutrices a estimé qu'un enseignement sexuel à l'école peut être utile à condition qu'il reste occasionnel et facultatif : « Il y aurait un réel danger à l'imposer à tous les maîtres primaires qui, dans ce domaine surtout, doivent faire preuve de beaucoup de tact et d'une très grande prudence. »

2. « On a constaté qu'un assez grand nombre d'élèves quittent l'école, lisant avec quelque difficulté et une compréhension insuffisante du texte mis sous leurs yeux. Avez-vous fait les mêmes constatations ? Si oui, à quoi attribuez-vous ce déficit ? Quels remèdes proposez-vous pour améliorer cet état de choses regrettable ? »

Ces questions ont donné lieu à des discussions animées ; mais il a été reconnu que le sujet était trop vaste et trop complexe pour être épuisé en une seule séance.

Il a été repris sérieusement en mai 1923. Nous résumerons le débat dans l'Annuaire de 1924.

Les conférences de cercle, réunies en septembre, ont porté leur attention sur l'enseignement des sciences naturelles. MM. les inspecteurs « ont montré le danger d'un enseignement purement verbal et livresque et la nécessité d'une éducation scientifique par l'observation réfléchie et raisonnée et par l'expérimentation de faits simples, comportant des applications pratiques nombreuses. » L'exposé de ces principes a été suivi d'une leçon modèle, donnée par l'un des membres du corps enseignant.

Le Département de l'Instruction publique a organisé 22 *cours de gymnastique* d'une journée : 11 pour les instituteurs et 11 pour les institutrices. Ces cours ont été suivis avec plaisir par 317 messieurs et 250 dames. Ils avaient pour but de montrer au corps enseignant comment il pourrait utiliser les 20 minutes qui, en vertu de la circulaire du Département du 20 mai 1920, doivent être consacrés chaque jour à la culture physique.

Deux villes, Orbe et Yverdon, ont institué quatre leçons de gymnastique par semaine, de 30 minutes chacune. Cette innovation a donné d'excellents résultats.

L'organisation des classes primaires d'Orbe et de Vallorbe mérite une mention spéciale. Les élèves ont été répartis d'après leur développement intellectuel, en trois catégories de classes :

1° Les classes A pour les élèves avancés qui parcourent le programme plus rapidement, de manière à être mieux préparés à entrer au collège ou dans la classe primaire supérieure.

2° Les classes B, pour les élèves d'intelligence moyenne, qui reçoivent un enseignement plus simple, plus lent, mais tout à fait normal.

3° Les classes C, destinées aux retardés, qui, aux degrés inférieur et intermédiaire, ont besoin de méthodes spéciales d'instruction et dont le programme, au degré supérieur, comprend des activités manuelles nombreuses (jardinage, travaux sur bois, sur fer, etc.)

Un enseignement particulier pour les arriérés et les anormaux existe maintenant dans les localités suivantes : Lausanne, Vevey, Moudon, Yverdon, Orbe, Vallorbe et Montreux.

La classe pour arriérés, ouverte à l'école normale, permet maintenant à tous les futurs membres du corps enseignant de se faire une idée des méthodes spéciales employées pour ouvrir et meubler l'esprit des enfants les moins doués. Pour la première fois, au printemps 1923, un brevet spécial pour l'éducation des anormaux a été délivré à l'école normale à une institutrice qui venait d'obtenir son brevet primaire.

Tous les membres du corps enseignant ont été invités à commémorer dans leurs classes, le 16 mai, l'adhésion de la Suisse à la *Société des Nations* en 1920.

Les écoles vaudoises ont participé aux émouvantes cérémonies qui ont marqué, le 23 avril 1923, le deux centième anniversaire de la mort de *Davel*. Elles ont chanté une cantate spécialement composée pour la circonstance, et chaque élève a reçu, en souvenir de cette journée, une plaquette illustrée, racontant la vie et la mort du héros vaudois.

Les *cours complémentaires* ont continué à bénéficier de l'orientation nouvelle qui leur a été donnée depuis la suppression des examens pédagogiques des recrues. Partout où les maîtres savent intéresser les jeunes gens, ceux-ci suivent maintenant les cours avec plaisir. Plusieurs de ceux qui auraient pu en être dispensés ont demandé à y être admis. « Par des causeries, des lectures, des commentaires de journaux, on a cherché à donner des notions nouvelles aux élèves et à les intéresser à la vie publique. Des visites d'ateliers ou d'usines ont été organisées. Ici et là, les maîtres ont traité quelques sujets scientifiques, accompagnés d'expériences. On signale trois jeunes gens qui ont instruit leurs camarades par des travaux bien présentés. Ailleurs on n'a pas craint d'ouvrir le code civil, le code rural, le code des obligations ; on a étudié le plan cadastral et fait quelques exercices d'arpentage. Dans quelques localités on a initié les élèves à certains travaux manuels. »

D'autre part, le Département a fait donner aux cours complé-

mentaires, par des personnalités diverses, et particulièrement compétentes dans leur spécialité, des conférences, des leçons d'agriculture, d'arboriculture, d'apiculture, etc.

Les *fournitures scolaires* remises gratuitement à tous les élèves primaires, sont revenues en 1922, à 5 fr. 51 par élève pour les manuels, cahiers, plumes, crayons, etc., à fr. 0. 35 pour le dessin et à 3 fr. 45 pour les travaux à l'aiguille. La somme totale dépensée pour les 44 364 élèves des écoles primaires, s'est élevée à 338 474 fr. 80, soit 19 290 fr. 40 de moins qu'en 1921.

* * *

Enseignement secondaire. Dans leur assemblée annuelle du 16 septembre 1922, à Montreux, les maîtres secondaires ont longuement discuté du *raccordement* entre l'école primaire et l'école secondaire. La majorité de la commission, chargée d'étudier cette question demandait le maintien à 10 ans de l'âge du raccordement pour le collège classique et l'école supérieure des jeunes filles et l'abaissement de 12 à 11 ans pour le collège scientifique. La minorité proposait l'âge de 12 ans, qui pourrait être abaissé à 11 ans pour les enfants bien doués qui auraient déjà parcouru tout le programme du degré intermédiaire de l'école primaire.

La séance a dû être levée avant qu'on ait pu prendre une décision. La délibération fut renvoyée à la séance de cette année. Elle a eu lieu à Lausanne, le 15 septembre 1923 ; mais cette fois encore un ordre du jour trop copieux n'a pas permis à l'assemblée de se prononcer sur le raccordement. La question n'a donc pas été résolue.

Par contre, après un rapport très objectif et une discussion nourrie sur « la préparation professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire, les thèses suivantes ont été votées à des majorités plus ou moins fortes :

1. Les qualités morales sont le don par excellence de l'éducateur, celles qu'il acquiert le plus difficilement ; il ne saurait faire abstraction d'une seule sans compromettre sa vocation.

2. La culture intellectuelle des candidats, le soin apporté à leurs études constituent la base essentielle de leur préparation générale.

3. La préparation intellectuelle des candidats, les études universitaires, ne constituent pas une préparation *professionnelle technique* à l'enseignement secondaire.

4. La préparation professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire est nécessaire.

5. La préparation professionnelle consistera en cours de pédagogie et en exercices pratiques.

6. Un seul cours de pédagogie de deux heures-semester sera obligatoire et sera matière à examen. Ce cours renfermera les notions indispensables de psychologie et de didactique générale.

Les étudiants seront en outre astreints à suivre deux heures-semester à option parmi les autres cours de pédagogie, mais sans examen final.

Des exercices pratiques seront conservés comme application.

Tous les deux ans, un cours de trois à six leçons sera donné par un spécialiste, sur la didactique particulière à chaque enseignement.

Le professeur de pédagogie doit être pris dans l'enseignement secondaire.

7. La préparation pratique sera réalisée par la création du stage.

Les maîtres secondaires comme les maîtres primaires, ainsi que tous les autres fonctionnaires de l'Etat, ont subi dès le 1^{er} janvier 1923, sur les *traitements* que leur a alloué la loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1921, une réduction du 8 %. Une somme de 1600 fr. est toutefois exonérée de cette réduction.

* * *

La douloureuse opération qu'ils ont subie n'a pas empêché les membres du corps enseignant des trois degrés de s'intéresser vivement aux questions pédagogiques qui sont actuellement à l'ordre du jour. Un grand nombre de maîtresses ont suivi par exemple « *les journées de l'enfance et de la préparation maternelle* » organisées à Lausanne par le Secrétariat romand pour la protection de l'enfance.

Du mercredi 25 au samedi 28 avril 1923, la salle du Grand Conseil s'est remplie d'un auditoire fort attentif. Les principaux sujets étudiés furent : Protection légale de la mère et de l'enfant, par M. Chatenay, docteur en droit. L'assurance de la maternité, par Mes Gourd et Leuch. — Les causes de la mortalité infantile par M^{lle} D^r R. Warnéry. Le développement du nourrisson par M. le D^r Delay. — Les méthodes Froebel et Montessori, par M^{lle} A. Bellon. — Le développement de l'enfant de 3 à 7 ans, par M^{lle} Descœudres. — La formation maternelle de la jeune fille, par M^{mes} D^r M. Evard, Pieczynska et Porret. — Il y eut en outre des visites instructives à divers établissements d'éducation et diverses institutions en faveur de l'enfance. Plus de 500 personnes ont tiré profit de l'initiative heureuse du Secrétariat romand.

Le *Congrès international d'éducation nouvelle* qui se tint à Montreux du 2 au 15 août 1923, fut moins suivi, parce que les vacances avaient dispersé les personnes qui, dans notre pays, s'intéressent au mouvement pédagogique. Et pourtant il eut valu la peine de quitter deux ou trois jours son chalet pour venir entendre des hommes comme Ad. Ferrière, H. Tobler, R. Cousinet parler de l'École active et de l'esprit de service ; C. Coué et Ch. Baudouin, de la suggestion ; O. Decroly, de la sublimation des instincts ; O. Glockel, de la réforme scolaire en Autriche ; G. Bertier, de l'influence des écoles nouvelles sur l'école publique, etc., etc. Heureusement que l'on pourra prendre connaissance de toutes les études et communications présentées, dans le copieux numéro spécial que la revue « Pour l'Ere nouvelle ¹ » a consacré à ce congrès. J. S.

Tessin.

Dans la courte chronique de l'année passée, nous avons hasardé quelques prévisions au sujet de la réalisation d'économies dans le domaine scolaire. Nos prévisions étaient justes en ce qui concerne, par exemple, le rétablissement du poste d'Inspectrice des « Case dei bambini » (arrêté législatif du 11 décembre 1922) ; mais pour le reste elles n'ont, malheureusement, pas trouvé confirmation dans les faits.

Au sujet du principe des économies, nous avons à rappeler plusieurs décisions, dont quelques-unes très importantes.

1° *La nouvelle réduction du nombre des inspecteurs scolaires.* Jusqu'à la fin de l'année scolaire 1919-1920 il y eut 8 inspecteurs pour l'enseignement primaire, un pour chaque district. Le 27 décembre 1920 le Grand Conseil modifiait la loi de façon que le nombre des arrondissements et des inspecteurs scolaires pût être fixé par le Conseil d'Etat. Celui-ci, par sa décision du 2 septembre 1921, réduisait de 8 à 5 le nombre des inspecteurs. Mais au sein du Grand Conseil il se créa ensuite un courant favorable à une réduction plus marquée, et le 7 juillet 1922 un arrêté exécutif fixait 4 arrondissements, 2 pour le Sottoceneri (anciens districts de Mendrisio et de Lugano) et 2 pour le Sopraceneri (districts de Locarno, Vallemaggia, Bellinzona, Riviera, Blenio et Leventina). Le résultat de ce remaniement est que les écoles primaires soumises à un seul inspecteur et qui, jusqu'en 1920, étaient au maximum d'environ 140, atteignent, dans les arrondissements actuels, le chiffre de 200, provoquant, pour les inspecteurs, une considé-

¹ Genève, Pellisserie 18. — Prix du fascicule de 142 pages in-4°, 2 fr. 50.

rable augmentation de travail et de responsabilité. Il est vrai que le Conseil d'Etat chercha aussitôt à éviter dans une certaine mesure ce que la réforme créait d'excessif et disposa que certaines obligations mises jusqu'alors à charge des inspecteurs par la loi sur l'instruction primaire passeraient dans les villes et les autres localités importantes aux directeurs des écoles primaires.

2° *La fusion des Ecoles Normales.* Ces dernières années le nombre des élèves de la section des garçons de l'Ecole Normale à Locarno était fort réduit, de manière que l'on a pensé à réunir pour l'enseignement les deux sections de l'Ecole pour réduire au minimum le corps enseignant. La décision législative, qui est du 21 septembre 1922, a été suivie, en effet, par le déplacement de plusieurs professeurs. Le Grand Conseil décidait en même temps la suppression du pensionnat d'Etat, annexé à l'Ecole Normale de garçons, et la transformation du pensionnat de l'Ecole de jeunes filles en une institution privée, organisée sous la forme coopérative. Malgré l'augmentation des traitements pour les instituteurs (loi du 18 juin 1920), l'Ecole Normale, et surtout la section des garçons, se trouve dans une période de forte crise, à cause de la diminution continuelle du nombre des élèves. Il faut aussi vivement regretter, au point de vue des études, le départ de M. Sganzi, directeur des Ecoles Normales, qui a été nommé professeur ordinaire de philosophie et de pédagogie à l'Université de Berne, où il a déjà commencé ses cours. Parmi les causes qui ont conduit l'une des sections de l'Ecole Normale à l'état actuel, il faut compter sans doute la suppression, votée en décembre 1920, des subventions d'Etat pour les élèves, et la récente suppression de l'internat. On peut ajouter que le changement apporté au système de recrutement des élèves a probablement contribué au dépeuplement de l'école. Autrefois, les élèves provenaient directement des écoles primaires supérieures distribuées un peu partout dans le canton, et suivaient à l'Ecole Normale 4 cours annuels pour l'obtention du brevet. Maintenant les cours de l'école sont réduits à 2 ; pour y être admis il faut avoir fréquenté une école secondaire pendant 5 ans et être en possession du certificat de sortie ; et ces écoles secondaires ne se trouvent que dans les quatre centres les plus importants du canton (Lugano, Mendrisio, Bellinzona et Locarno). La suppression de classes primaires, si considérable après 1918-1919, a naturellement incité beaucoup d'étudiants, qui se seraient voués à l'enseignement, à choisir une autre carrière.

3° *La réduction des traitements.* Elle a été votée le 29 décembre 1922 par le Grand Conseil, surtout à la suite de l'insistance du parti

agraire, et fixée d'après une échelle progressive de 5 à 8 % environ (pour 1000 fr. de traitement, réduction de 50 fr. ; pour 2000, de 105 fr. ; pour 3000, de 165 fr. ;... pour 12,000, de 930 fr.). La réduction s'étend à tous les fonctionnaires administratifs et scolaires et fut appliquée à partir du 1^{er} janvier 1923.

4^o *La réorganisation du degré supérieur des écoles primaires.* La loi du 21 septembre 1922, qui règle cette réorganisation, se fonde sur les principes suivants : a) avocation de l'école primaire supérieure (enfants de 11 à 14-15 ans) à l'Etat ; b) constitution de *consortiums* de communes où une seule commune n'a pas un nombre suffisant d'élèves pour obtenir une école ; c) institution d'un nombre limité d'écoles bien fréquentées, de manière à pouvoir réaliser des économies ; d) traitement du corps enseignant (fixé par l'arrêté législatif du 29 mai 1923) supérieur de 300-400 fr. par an à celui du corps enseignant primaire du degré inférieur, et à la charge de l'Etat pour 75 % et pour 25 % à la charge des communes ; e) corps enseignant nommé par le Conseil d'Etat, qui se réserve le droit des déplacements, suivant les besoins ; f) les nouvelles écoles portent le nom qui était donné au premier degré de l'enseignement secondaire : *scuole maggiori*. Il y en a actuellement 120, distribuées dans 85 localités du canton, et elles groupent sous cette dénomination trois catégories différentes d'écoles, toutes supprimées par la loi du 21 septembre 1922 : les vieilles « *scuole maggiori* », les écoles « techniques inférieures » qui s'étaient substituées à elles dans les localités plus importantes et les écoles « professionnelles inférieures », où l'on donnait une certaine importance à l'enseignement du dessin. Ces nouvelles « *scuole maggiori* » ont aussi absorbé à peu près 100 classes primaires du degré supérieur, instituées par les communes : il résulte donc qu'on a pu concentrer en 120 écoles l'enseignement qui était donné jusqu'à la fin de l'année scolaire 1922-1923 par une centaine d'instituteurs primaires et par environ 60 maîtres des écoles secondaires inférieures. Pour avoir une idée exacte de la situation, il ne faudra pas oublier que pendant ces trois dernières années on avait déjà supprimé 60 classes primaires.

5^o *Réforme des études commerciales.* Notre Ecole cantonale de commerce comprend 5 cours annuels, auxquels on est admis après avoir fréquenté trois cours d'école secondaire. Or, il existe, comme on l'a dit plus haut, à Bellinzona, ainsi qu'à Lugano, Mendrisio et Locarno, des écoles secondaires complètes, comprenant 5 cours annuels (*Ginnasio cantonale* et *Scuola Tecnico-letterarie*). On avait projeté de réduire à trois ans la durée des

cours de l'École de commerce en exigeant pour l'admission le certificat de sortie d'une école secondaire complète (5 années). Les partisans de cette réforme faisaient valoir que les deux premières années de l'École de commerce sont surtout destinées à donner une bonne culture générale et que les trois cours annuels d'études professionnelles sont suffisants pour la préparation des licenciés. Ils voulaient donc supprimer cette sorte de parallélisme qui existe entre les deux cours supérieurs des écoles secondaires et les deux premiers cours de l'École cantonale de commerce. Mais le projet de réforme a trouvé beaucoup d'opposants acharnés, qui ont défendu l'organisation actuelle en prétendant que trois années seraient absolument insuffisantes pour une préparation professionnelle complète, même s'il existait une bonne base de culture générale. En même temps il était aussi question de supprimer l'École d'administration, annexée à l'École de commerce pour la préparation aux emplois dans les administrations fédérales. Dans la séance du 28 juin 1923 le Grand Conseil a accepté cette dernière proposition, mais n'a rien décidé au sujet de la réduction de durée de l'École de Commerce. La réforme complète telle qu'elle était présentée aurait donné une économie d'environ 50 000 fr. par année.

Il nous reste à dire un mot sur l'amélioration de la Caisse de retraite du corps enseignant, votée le 22 septembre 1922 par le Grand Conseil. La loi du 18 janvier 1917 était basée sur les principes suivants : La Caisse est instituée et administrée par l'Etat, et elle est obligatoire pour tous les membres du corps enseignant ; — les contributions sont : le 5 % du traitement de la part des membres, et le 7 % de la part de l'Etat ; pour le corps enseignant primaire nommé par les communes, celles-ci doivent contribuer à raison du 2 % du traitement de leurs instituteurs, et la contribution du canton est alors limitée au 5 % ; — la pension est donnée, sur déclaration d'invalidité, à partir de la 10^e année de service, en raison de 30 % après 10 ans, et de 1 % en plus pour chaque année jusqu'à la 30^e année, et de 2 % en plus de la 30^e à la 35^e année, jusqu'à un maximum de 60 % de la somme assurée, qui ne peut dépasser 3000 fr. — La loi du 22 septembre 1922 introduit d'importantes modifications ; les voici : a) exclusion de la Caisse des membres qui sont âgés de plus de 40 ans au moment de leur première nomination ; b) droit à la pension sans déclaration d'invalidité pour les membres de sexe masculin qui ont atteint l'âge de 65 ans ou qui ont 45 années de service ; et pour les membres de sexe féminin qui ont respectivement 60 et 40 années d'âge ou de service ; c) pension calculée sur le traitement

entier, sans limite de somme ; d) droit à la pension pour invalidité à partir de la 5^e année de service ; e) plusieurs dispositions qui améliorent la condition des veuves et des orphelins des membres de la Caisse.

A. U. T.

Valais.

La rédaction d'un article chronologique est peu aisée lorsqu'il y a rareté ou manque total de faits valant la peine d'être relatés. Alors on glane çà et là quelques détails qu'en d'autres temps on eût négligés avec raison. C'est un peu le cas aujourd'hui, car l'année 1922 a été dans le Valais d'une sécheresse désolante en événements scolaires de quelque importance. Si on peut dire d'elle ce qu'on dit des peuples qui n'ont pas d'histoire, on pourra du moins dire qu'elle a été heureuse.

Maintenant, suivant l'avis de Cicéron : « Sive quid habes sive nihil habes, scribe tamen aliquid », nous allons relater quelques faits ou renseignements recueillis dans une rapide excursion à travers le domaine de l'enseignement aux différents degrés.

Enseignement secondaire. — Cet enseignement est donné dans les trois collèges classiques de Brigue (langue allemande) de St-Maurice et de Sion (langue française). Ce dernier comprend a) un gymnase classique de 8 années ; b) une école industrielle supérieure de 3 années qui se compose à son tour de 2 sections : une section technique et une section commerciale. Le collège délivre des certificats de maturité classique et technique à la suite d'examens qui ont lieu, l'un après la 8^e année de gymnase, l'autre après la 3^e année du cours technique.

Les élèves de la section commerciale qui ont obtenu les notes suffisantes reçoivent un diplôme à la fin de leurs études. Un examen de sortie est institué à cet effet, conformément à l'art. 8 du règlement pour l'exécution de l'arrêté fédéral (22 janvier 1909) concernant l'encouragement de l'enseignement commercial.

Pour imprimer aux cours supérieurs une orientation nettement pratique, on vient d'introduire la comptabilité au lycée, le cours facultatif d'italien pour les élèves du collège classique, l'utilisation dans l'enseignement du dessin d'objets usuels, des cours d'agriculture.

Dans l'enseignement industriel supérieur on a procédé à une révision des programmes dont le caractère dominant est : 1^o de diviser les disciplines en 2 catégories correspondant au double but de la culture générale et de la formation professionnelle ;

2° de laisser au maître une grande latitude pour l'organisation et l'interprétation des dits programmes, pour l'élargissement ou le rétrécissement du cadre suivant la valeur des éléments dont il dispose.

Les professeurs de langue dans leur réunion biennale ont examiné les causes du fléchissement du français. Ils attribuent généralement cette crise à celle de l'attention, à l'abus de la méthode inductive et concrète qui délaisse trop l'étude traditionnelle des règles grammaticales, à l'assoupissement de l'amour-propre chez l'élève, à la place exagérée qu'ont prise les sports, etc.

Enseignement primaire. — Le début de l'année scolaire 1922-1923 a vu paraître un nouveau manuel d'histoire suisse par M. Zehner, directeur d'école à Monthey. Ce manuel est remarquable par sa disposition, ses illustrations et son agencement méthodique. Quand, dans une nouvelle édition, il aura reçu quelques légères retouches et l'adjonction d'un certain nombre de morceaux de lecture, il approchera de la perfection.

Afin de rendre les cours complémentaires plus pratiques, plus utilitaires, la Commission cantonale d'enseignement primaire a modifié sensiblement les programmes jusqu'ici en usage dans ces cours. Il est à souhaiter que, poursuivant sa marche dans la voie des améliorations, elle introduise dans un avenir que nous souhaitons rapproché au moins dans les principaux centres de la plaine et surtout de la montagne, quelques exercices de travaux manuels, tels que menuiserie, serrurerie, sculpture sur bois. Ces exercices donneraient aux jeunes gens un peu de goût pour certaines occupations manuelles auxquelles ils pourraient se livrer utilement, surtout pendant les longs mois d'hiver où les travaux des champs sont suspendus. On pourrait aussi organiser dans ces cours des conférences sur des sujets divers, tels que le droit civil suisse, l'hygiène, la sociologie, le civisme, etc. Ces conférences seraient de préférence données par des spécialistes itinérants.

Dans le but de développer le goût du chant, de faire connaître la méthode de culture de la voix et du sentiment esthétique, le Département de l'Instruction publique a organisé en juillet 1922, à Sion, un cours confié à la compétente direction de M. le professeur Troyon, de Lausanne, et suivi par 22 instituteurs en activité. Dans le domaine éducatif les autorités cantonales et plusieurs communes ne vouent pas exclusivement leurs soins au développement intellectuel et moral de la jeunesse. L'éducation physique,

